

<p style="text-align: center;"><b>RECOMMANDATION 18</b> <b>AUX ASSUREURS</b> <b>MENTION SUR UN AVENANT DE LA RAISON DE SA CREATION</b></p>
--

Il est recommandé de mentionner l'objet des avenants sous forme soit d'un titre, soit d'une conclusion.

Quelques exemples :

- modification de la prime;
- modification de capital;
- réduction de garantie;
- résiliation annuelle;
- changement de risque;
- changement de véhicule et de garanties;
- changement de véhicule sans modification des garanties, etc.

Cette recommandation appliquée, le lecteur de la pièce saisira aisément le motif de création de telle pièce.

Dans le Telebib2 sont prévus à ces fins les mentions par paliers :

- Avenant pour annulation (MCI M0104ANN) (\*)
  - avec comme raison ... (codification EW01) (\*\*)
- Avenant pour modification (M0104MOD)
  - avec comme raison ... (codification EW00)
- Avenant pour suspension (M0104SUS)
  - avec comme raison ... (codification A311)
- Avenant pour remise en vigueur (M0104REM)
- Avenant pour résiliation (M0104RES)
  - avec comme raison ... (codification A705)
- Avenant pour reconduction explicite (M0104REX)
- Avenant pour transfert (de preneur A vers B) (M0104TFT)
  - avec comme raison ... (codification A095)
- Avenant pour transfert des réserves (M0104TFTR)
  - avec comme raison ... (codification A095)

(\*) MCI signifie Message Content Inventory et M0104ANN est l'identifiant du MCI en question.

(\*\*) EW01 est l'identifiant de la codification (liste de valeurs) en question.